

Commission municipale du Québec

Date : 13 décembre 2013

Dossier : CMQ-64893

**Juges administratifs : Léonard Serafini
Richard Quirion**

**Personne visée par l'enquête : BERTRAND BERGER
MUNICIPALITÉ D'ESCUMINAC**

**ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
EN MATIÈRE MUNICIPALE**

DÉCISION

LA DEMANDE

[1] Le 16 octobre 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire transmettait à la Commission municipale du Québec (la Commission), conformément à l'article 22 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*¹, une demande d'enquête en éthique et déontologie qui allègue une conduite dérogatoire de monsieur Bertrand Berger, alors maire, à l'égard du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité d'Escuminac.

ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ, DE NON-DIVULGATION ET DE NON-PUBLICATION

[2] La Commission a prononcé dans le présent dossier une ordonnance de confidentialité, de non-divulgence et de non-diffusion pour valoir jusqu'à la décision finale de la Commission.

[3] Le demandeur et l'élu visé par la demande ont été informés que la Commission a prononcé une ordonnance de confidentialité, de non-divulgence et de non-diffusion dans le présent dossier et en ont reçu une copie.

Décès de monsieur Bertrand Berger

[4] Monsieur Bertrand Berger est décédé le 30 novembre 2013, soit avant que ne débutent les audiences dans le cadre de l'enquête de la Commission le concernant.

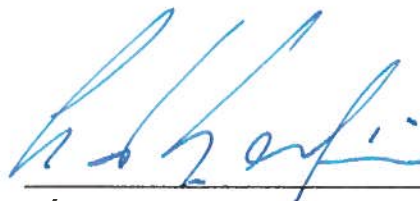
[5] Pour cette raison, la Commission ne peut poursuivre son enquête et rendre une décision sans connaître les arguments ou les moyens de défense qu'aurait pu faire valoir monsieur Bertrand Berger.

[6] Dans les circonstances, la Commission est d'avis de prononcer l'arrêt définitif de l'enquête et de fermer ce dossier.

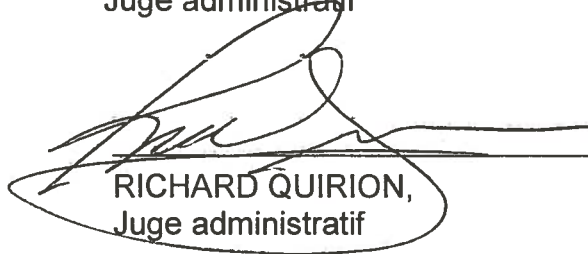
1. Chapitre E-15.1.0.1.

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **PREND ACTE** du décès de monsieur Bertrand Berger, visé par la demande d'enquête.
- **PRONONCE** l'arrêt définitif de l'enquête concernant monsieur Bertrand Berger.



LÉONARD SERAFINI,
Juge administratif



RICHARD QUIRION,
Juge administratif

LS/RQ/lg

COPIE CONFORME

Ce 13 jour de décembre 2013
CÉLINE LAHAIE, notaire
Secrétaire C.M.Q.